



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du Conseil
Municipal**

DE20190626_53

Conseil municipal du 26 juin 2019

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 28 JUIN 2019
Affichée le 28 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 juin 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Cécile MACULA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etalent absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme Elisabeth LASBUGUES à M. Guillaume CHUPIN
- M. Denis DEBROSSE à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Danielle CHAUVET à M. Pascal MONIER
- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Samantha BOURGOGNE à Mme Cécile MACULA
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Cécile MACULA

D I V E R S

Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du Conseil Municipal

Vie Institutionnelle et modernisation de
l'Administration
id : 2668

Conseil municipal
26 juin 2019

53

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

M. LE MAIRE : Conformément aux dispositions des articles L 2122,22 et L 2122,23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 14 avril 2014.

Dans ce cadre, les décisions par délégation suivantes ont été prises entre le 2 mai et le 7 juin 2019.

Date	N°	Libellés
2 mai 2019	73	attribution de la concession n° 5612 pour 15 ans – BORGES
2 mai 2019	74	Action en défense – TA Poitiers – Affaire FIVA c/ Commune d'Angoulême
2 mai 2019	75	Arrêté par délégation – acceptation indemnités assureur PNAS
6 mai 2019	76	Renouvellement de la concession n°2226 sous le n°5610 pour 15 ans – FAYE
6 mai 2019	77	Reprise de concession de terrain temporaires dans le cimetière des Trois-Chênes
14 mai 2019	78	Renouvellement de la concession n°4065 sous le 5613 pour 15 ans – CHAMOULAUD
15 mai 2019	79	Arrêté par délégation – acceptation indemnités assureur PNAS
16 mai 2019	80	Attribution de la concession n°66 pour 15 ans – HUYNH
16 mai 2019	81	Renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente
16 mai 2019	82	Convention Ville d'Angoulême / Madame Véronique Briere, Monsieur Mouhamed Nguer et Madame Mériem Gounni – Mise à disposition provisoire de locaux 101 avenue de Varsovie
17 mai 2019	83	Renouvellement d'adhésion à l'association des Petits Débrouillards
20 mai 2019	84	rétrocession à la commune d'une concession n° 18236 – Marcillaud
21 mai 2019	85	Renouvellement de la concession n°2347 sous le n°5614 pour 15 ans – LAURIERE

24 mai 2019	86	Convention de mise à disposition temporaire du domaine public stade Chanzy rue du stade à Angoulême au profit de la Société SA XV Pro
24 mai 2019	87	Renouvellement de la concession n°4054 sous le n°5614 pour 15 ans – LAURIERE
27 mai 2019	88	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême et du Musée du Papier – Fixation des tarifs
3 juin 2019	89	Attribution de la concession n°5615 pour 15 ans – MAGNANON
3 juin 2019	90	Renouvellement de la concession n°17382 sous le n°18270 pour 15 ans – LATOUR
4 juin 2019	91	Ville d'Angoulême/Association Soirée Blanche – Mise à disposition de locaux dans l'ancien théâtre de l'Ephémère rue Marcel Pierre à Angoulême – A titre gratuit
7 juin 2019	92	Attribution de la concession n°5616 pour 30 ans – BORDAS

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions
Le conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
26 juin 2019

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint


Pour le Maire,
Elisabeth LASBUGUES
Adjointe déléguée
Culture - Patrimoine - Industries de l'image
Festival - Tourisme

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

